Le Garde Champêtre

Ensemble Bougeons St Yzans

SOMMAIRE

VIE MUNICIPALE :

✧Analyse financière 2023 - 2024
✧Cérémonie des voeux 2025
✧Recensement de la population 2025
✧SOS Trottoirs propres

VIE DU VILLAGE :

✧Repas des aînés

UN PEU D'HISTOIRE :

✧Autour du parc à BALLEAU

LES TROUVAILLES DU GARDE CHAMPÊTRE :

✧La recette du pain perdu

INFOS :

✧État-civil
✧Horaires d'ouverture et coordonnées utiles
✧Fête du Garde Champêtre du samedi 05 juillet 2025

SITE INTERNET

www.saintyzans.fr

PAGE FACEBOOK / INSTAGRAM

Mairie Saint Yzans de Médoc

LE MOT DU MAIRE

Chères Saint-Yzannaises, Chers Saint-Yzannais,

Le chiffre à retenir : **367 habitants dans notre commune.**

Notre dernier recensement effectué par Valérie nous a permis de constater une légère augmentation de nos habitants par rapport à la tendance de ces dernières années.

Entre 1999 et 2020, nous avions perdu 128 habitants passant de 473 à 345, en dessous du seuil de 1968.

L'année 2025 sera marquée par une croissance économique modérée conjuguée avec des incertitudes politiques et budgétaires significatives.

Pour Saint-Yzans notre budget 2025 voté à l'unanimité le 8 avril 2025 se veut pragmatique et réaliste en espérant que les quelques subventions annoncées nous soient effectivement versées.

Conscients des difficultés de chacun, nous avons décidé de reconduire sans augmentation les taux de fiscalité décidés par la commune.

En deux mots indépendamment de la poursuite de l'entretien de notre patrimoine et voirie, nous allons terminer la révision de notre carte communale, étudier la faisabilité de rénovation de notre éclairage public et procéder aux diagnostics préalables indispensables pour réhabiliter notre salle des fêtes et obtenir l'autorisation d'ouverture au public.

Je vous souhaite un printemps et un été agréables et je compte sur vous pour notre fête du Garde Champêtre en partenariat avec notre Communauté des Communes **le samedi 5 juillet 2025.**

Bien sincèrement

Dominique LAJUGIE
Votre Maire

VIE MUNICIPALE

ANALYSE FINANCIÈRE 2023-2024

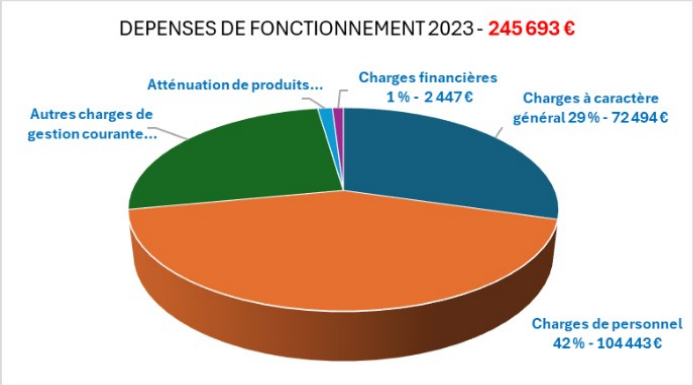

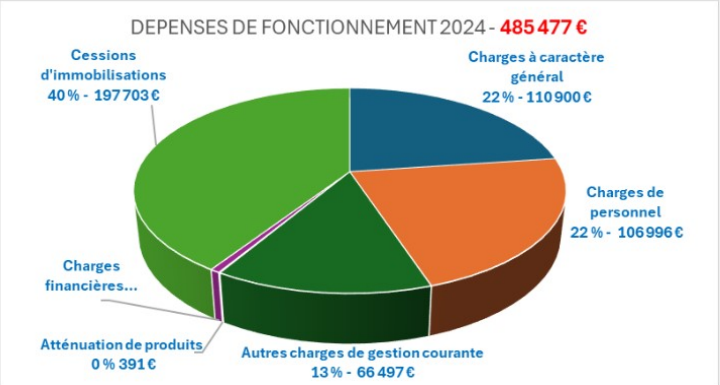

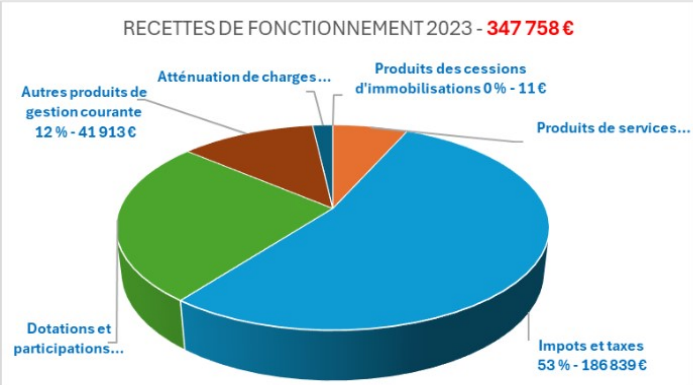

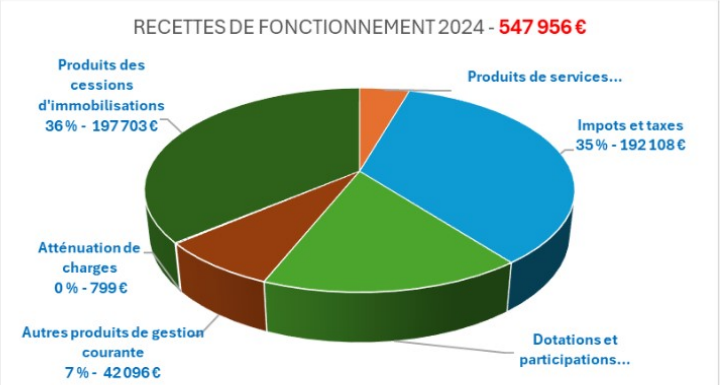

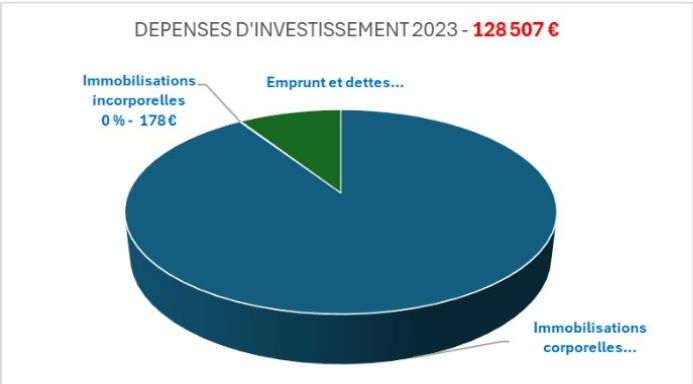

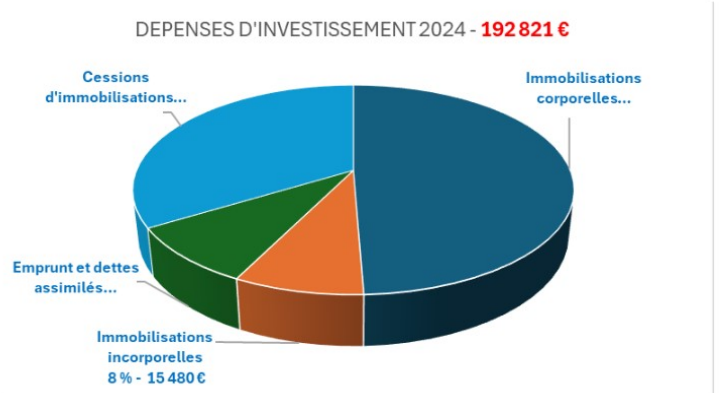

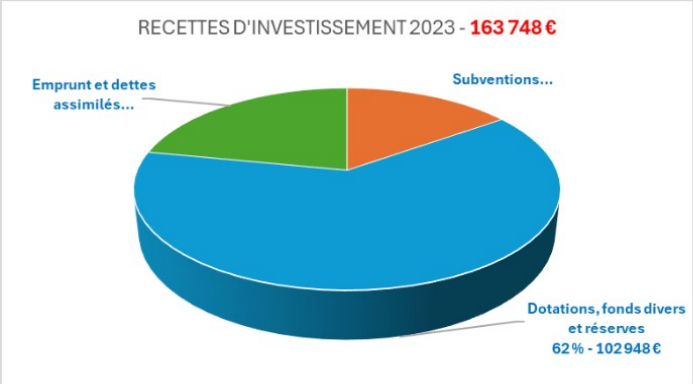

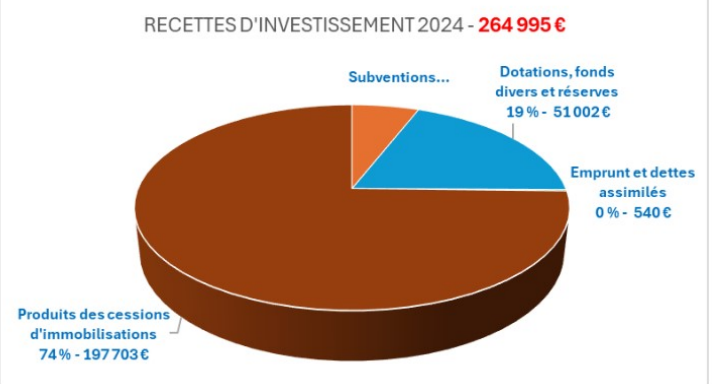

VIE MUNICIPALE

CÉRÉMONIE DE PRÉSENTATION DES VŒUX 2025

Retour sur la cérémonie des vœux du Maire : un moment convivial et chaleureux

Vendredi 10 janvier 2025, l'ancien presbytère a accueilli de nombreux administrés venus assister à la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire. Cette année, cet événement incontournable de la vie communale a rassemblé un large public, témoignant de l'attachement des habitants à ce moment d'échange et de partage.

Accueillis par Monsieur le Maire et l'ensemble de l'équipe municipale, les participants ont pu écouter le discours rétrospectif sur l'année écoulée et les perspectives pour 2025.
Après les discours, la soirée s'est poursuivie dans la convivialité autour d'un apéritif dînatoire, offrant à tous un moment de rencontre et de discussion dans un esprit de proximité et de simplicité.

Un grand merci à toutes et tous pour votre présence et votre engagement dans la vie de notre commune.
Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition de ce beau moment de convivialité !

Valérie RIGNAULT

VIE MUNICIPALE

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025

Recensement 2025 : Merci pour votre participation !

Du 16 janvier au 15 février 2025, notre commune a participé au recensement de la population, une étape essentielle pour mieux connaître l'évolution de notre territoire et adapter les services publics aux besoins des habitants.

Nous tenons à remercier chaleureusement tous les administrés pour leur accueil bienveillant envers notre agent recenseur et pour leur réactivité dans le remplissage des questionnaires.
Votre participation a été précieuse pour assurer le bon déroulement de cette démarche.

Les données recueillies permettront d'ajuster les projets et les équipements de la commune afin de mieux répondre aux attentes de chacun.

Merci encore pour votre engagement citoyen !

La rédaction

SOS TROTTOIRS PROPRES

Les trottoirs de notre commune sont empruntés chaque jour par nos administrés mais un problème persistant vient ternir leur usage quotidien : **la présence de crottes de chien**.

Au-delà de l'inconfort et du désagrément qu'elles provoquent, ces déjections représentent un véritable enjeu de salubrité publique et rendent nos espaces publics moins accueillants.
Pour rappel, la loi oblige les propriétaires de chiens à ramasser leurs déjections sous peine d'amende. L'article R632-1 du Code pénal prévoit une sanction pouvant aller jusqu'à 135 €. Certaines communes appliquent également des arrêtés municipaux renforçant cette obligation.

Nous appelons donc tous les propriétaires à faire preuve de civisme en ramassant les déjections de leur(s) chien(s).

Ensemble, faisons de notre commune un espace propre et agréable pour tous !

Valérie RIGNAULT

VIE DU VILLAGE

LE REPAS DES AÎNÉS

Samedi 12 avril, la salle du presbytère a vibré au rythme des rires, des pas de danse et des notes enjouées de Dominique DELIL, qui a enchanté l'après-midi par son animation musicale pleine de chaleur et de générosité.

Comme chaque année, le repas des aînés a rassemblé dans une ambiance à la fois festive et émouvante. Ce rendez-vous, tant attendu par nos aînés, a été une fois de plus un moment fort de convivialité, tissé de liens, d'échanges et de souvenirs partagés.

Le repas, préparé avec soin par Médoc Traiteur et servi par les conseillers présents aidés par une équipe de bénévoles attentionnés et souriants, a su régaler les papilles autant que les cœurs.

Leur bienveillance et leur dévouement ont largement contribué à faire de cette journée une véritable réussite.

Merci à toutes les personnes impliquées dans l'organisation de cet évènement, et à nos aînés pour leur présence chaleureuse.

Vivement l'année prochaine pour revivre ensemble ces moments précieux !

Valérie RIGNAULT

UN PEU D'HISTOIRE

AUTOUR DU PARC À BALLEAU

D'accord, c'est gavé de jonquilles. Normal, c'est la pleine saison !

Ah non, elles sont en avance à cause du changement climatique.

Ma pauvre Dame y a plus de saisons etc. etc…

La question n'est pas là, mais bien, mieux vaut tard que jamais, de revenir sur une erreur « majuscule » : Ecrire parc à balleau en lettres « minuscules » au risque d'anonymiser son créateur.

« Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde » selon Albert CAMUS, prix Nobel de littérature.

Balleau, ballot, BALLEAU : « c'est çui-là qui l'dit qui l'est ».

En voilà une réponse qu'elle est bonne, plus très en vogue dans les cours de récré mais adaptable à çui-là qui l'écrit…

Pour éviter de voir sombrer dans un oubli définitif nombre de toponyme ayant pour origine d'anciens habitants de la commune, on pourrait, déjà, en établir une liste, non exhaustive, ne demandant qu'à être enrichie :

L'Ormeau de PIQUET – Le trou de COUSSEAU – Le bois d'ALINE – Le moulin de SOMOS – Le bois de BAYLE – Le Pré des ITALIENS – deux proches, du moins sur le terrain : Les Cabots de CLAUDE et le trou de SIMON…

Enfin, conclusion provisoire, revenons à nos moutons avec le parc à BALLEAU dont on s'est quelque peu éloigné.

Ni parc à vaches ou à chevaux (comme récemment) encore moins parc d'attractions, c'est dans cette construction en bois qu'Henri BALLEAU, (olhèir*) moutonnier de son état, parquait son troupeau, le soir. Il le menait paître, le jour, selon le temps et la saison, sur les lesques de Cabanieu, de la Douce mais aussi dans les vignes de la commune non désherbées alors, voire sur les « rivières », fameux près salés en bordure de l'Estuaire.

Maire de Saint-Yzans de Médoc de mai 1935 à août 1944 puis d'octobre 1947 à avril 1959, il laisse le souvenir d'un homme mesuré, adepte du compromis et peu enclin aux envolées lyriques ou agressions verbales.

Gérard TEYSSIER

Olhèir = berger, gardien de mouton

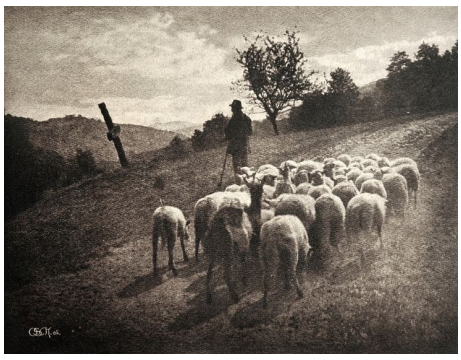

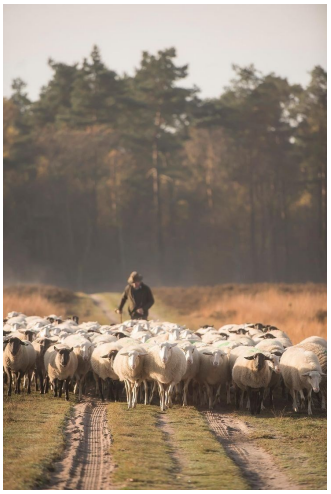

LES TROUVAILLES DU GARDE CHAMPÊTRE

RECETTE : LE PAIN PERDU

Le pain perdu

Vous ne savez peut-être pas que le premier pain a été cuit, il y a plus de dix mille ans !

Aujourd'hui, il doit être un peu rassis, mais pour faire du pain perdu, justement, il faut du pain rassis !

Faites tiédir du lait. Sucrez-le. Parfumez-le avec la gousse de vanille, la fleur d'oranger ou le zeste de citron, la cannelle et les œufs battus.

Coupez des tranches de pain de ménage rassis (le pain, pas le ménage !) de deux centimètres d'épaisseur et de la largeur de trois doigts.

Placez les tranches de pain dans un plat creux.

Versez le lait parfumé dessus et laissez tremper pendant une heure.

Mettez du beurre dans la poêle. Lorsqu'il est chaud, prenez vos tranches de pain avec l'écumoire et alignez-les dans la poêle à côté les unes des autres.

Faites-leur prendre une belle couleur des deux côtés. Servez bien chaud après avoir saupoudré de sucre râpé, de cannelle, voire tartiné de gelée de groseilles.

Voilà un dessert économique. Du pain perdu…pas pour tout le monde !

Ingrédients : *pain rassis* *rhum*

Lait *1 ou 2 œufs*

Sucre *cannelle en poudre ou râpé*

Vanille

Monique LAJUGIE

INFOS

ETAT CIVIL

Décès : Alain GROSSIAS le 03 février 2025

Josette GAILLARD le 13 mars 2025

HORAIRES D'OUVERTURE

MAIRIE

Accueil du public du lundi au vendredi de 9h à 12h30

AGENCE POSTALE

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30

BIBLIOTHEQUE

Les vendredis de 10h00 à 12h00

Les deuxièmes et quatrièmes mercredis du mois: atelier de 14h00 à 16h00

COORDONNEES

MAIRIE

1 place de la Mairie - 33340 Saint Yzans de Médoc

☎ 05.56.09.05.06 - Numéro d'astreinte : 06.75.35.08.41

Mail : mairie.yzans@wanadoo.fr

AGENCE POSTALE - adresse de la mairie

☎ 05.56.09.01.34

BIBLIOTHEQUE - adresse de la mairie

☎ 05.56.41.29.08 Mail : biblio.saintyzans@gmail.com

DATE À RETENIR